

Image not found or type unknown



Puis-je rester locataire après le décès de ma mère ?

Par **jeanmarie**, le **04/06/2008** à **17:02**

Bonjour et merci d'avance.
Ma mère et moi vivons ensemble. Nous cherchons un nouveau logement. C'est elle qui assure les revenus, par sa retraite. Elle est âgée. Est-ce-que son décès entraînerait la résiliation du bail ? Sachant que je ne bénéficie que de l' A.A.H., ai-je le droit de rester, et si oui, sur quelles aides puis-je compter; et le montant du loyer est-il alors limité à une certaine somme ? D'autre part les agences peuvent-elles nous refuser un bail au motif que ma mère est trop âgée ? Merci.